

Nouvelle liaison RD 30 – RD 190

Entre Achères et Triel-sur-Seine

Réunion publique d'information du 28 août 2023
à Achères

DÉMARRAGE DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

ACCUEIL DU PUBLIC

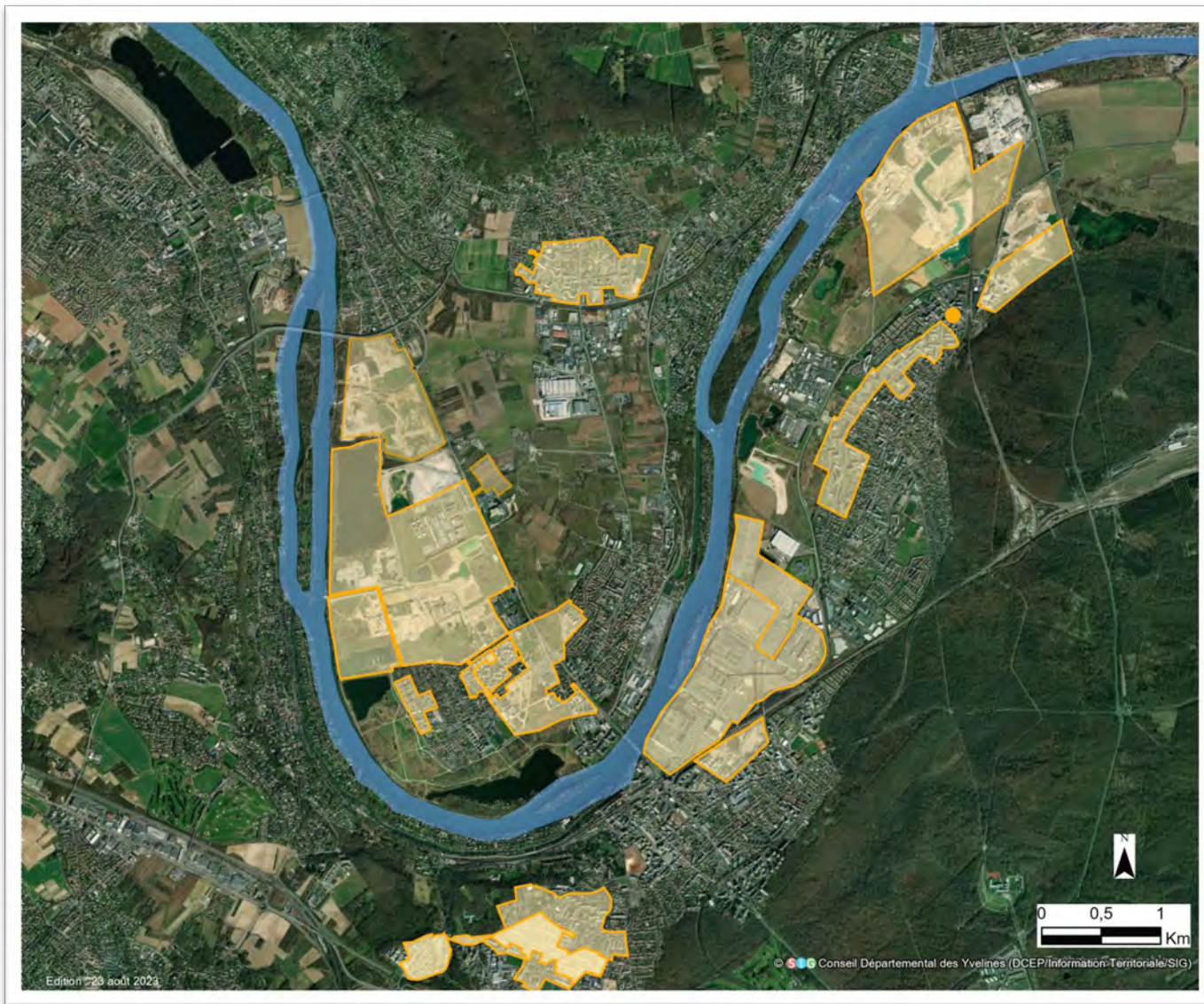
- **M. MARC HONORÉ, Maire d'Achères**
- **M. RICHARD DELEPIERRE, vice-président du conseil départemental, délégué aux mobilités et aux transports**

SOMMAIRE

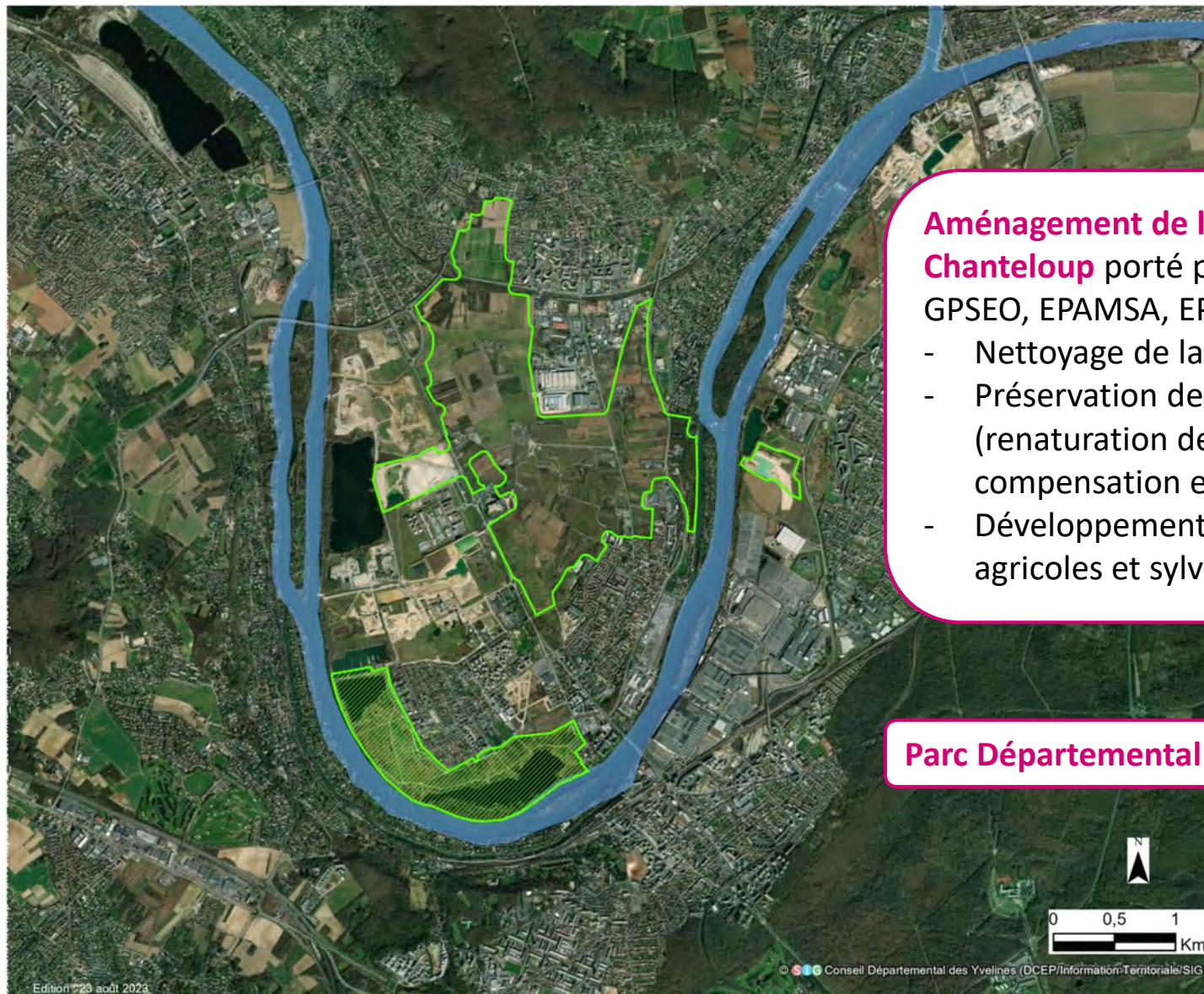
1. LA BOUCLE DE CHANTELOUP, UN ENJEU DE TERRITOIRE
2. RAPPEL DU PROJET
3. LE CALENDRIER PREVISIONNEL GÉNÉRAL DES TRAVAUX
4. LES PREMIÈRES INTERVENTIONS
5. LES OUTILS DE COMMUNICATION
6. ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

1. LA BOUCLE DECHANTELOUP, UN ENJEU DE TERRITOIRE

- Le territoire de la **boucle de Chanteloup** est actuellement en plein essor et de **nombreux projets** sont en cours ou vont être réalisés :
 - Des projets de **développement urbain et économique**
 - Des actions et des projets d'**amélioration du cadre de vie**, de **préservation de l'environnement** et de développement des activités agricoles et sylvicoles
 - Des projets de **mobilités** pour tous les modes de déplacement et complémentaires



Le Département investit **63,4 M€** au titre des programmes **PRIOR'YVELINES**



Aménagement de la boucle de Chanteloup porté par le Département, GPSEO, EPAMSA, EPFIF :

- Nettoyage de la décharge sauvage
- Préservation de l'Environnement (renaturation de friches, compensation environnementale)
- Développement des activités agricoles et sylvicoles

Parc Départemental du Peuple de l'Herbe



Des projets de voiries portés par le Département

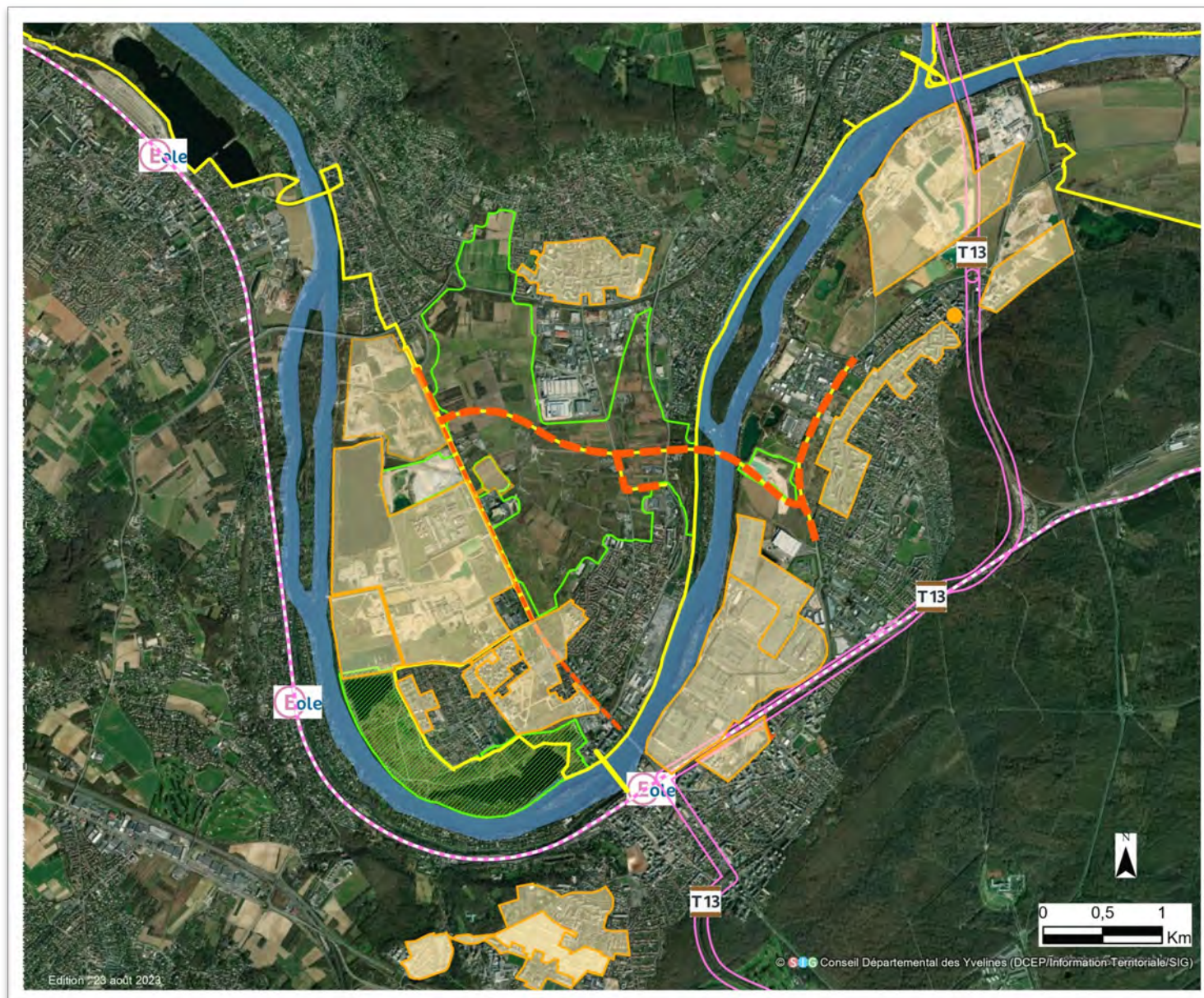
- Liaison RD30-RD190
- Requalification de la RD190
- Prolongement du bd de l'Europe

Un financement volontaire du Département sur les projets de transports en communs lourds:

- EOLE – 300 M€ environ
- T13 – 250 M€ environ

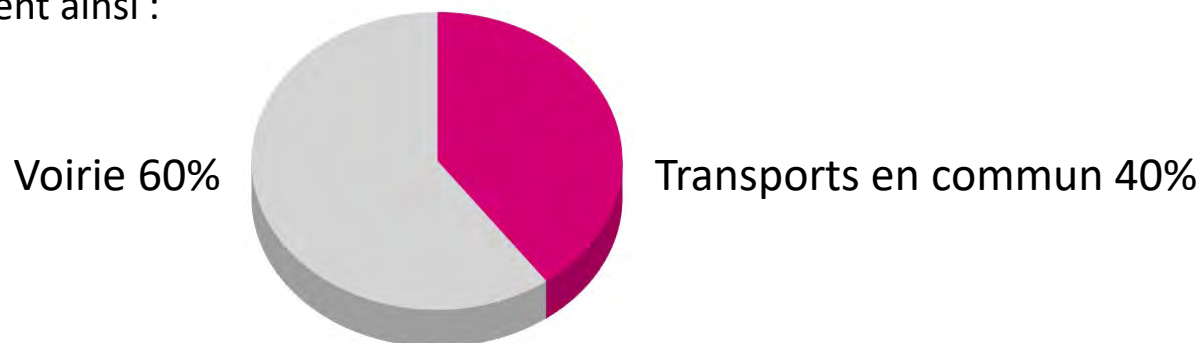
Des itinéraires structurants pour les circulations douces :

- Passerelle fin d'Oise
- Passerelle Pont de Poissy
- La Seine à vélo



SYNTHESE

- Le Département accompagne le développement du territoire et la mise en œuvre de ces projets, qui conduiront à une **augmentation du nombre d'habitants et d'emplois**. Les **besoins de déplacements tous modes** vont donc croître.
- Le secteur est actuellement déjà **congestionné aux heures de pointe**, notamment **au niveau du Pont de Poissy**, vers lequel tous les axes convergent.
- **L'amélioration des mobilités**, notamment en offrant des itinéraires alternatifs, est **une nécessité**.
- Le département apporte une contribution financière volontaire très significative **pour le développement des transports publics structurants** notamment **pour la Seine Aval (plus de 550 M€ pour EOLE et le T13)** : les dépenses d'investissement pour la mobilité ces 10 dernières années se répartissent ainsi :



→ La nouvelle liaison entre la RD 30 à Achères et la RD 190 à Triel-sur-Seine s'inscrit dans cette démarche globale de l'amélioration de l'accessibilité tout mode indispensable au développement de la boucle de Chanteloup et au désengorgement de Poissy.

Elle va permettre :

- 1) **D'assurer un meilleur maillage du réseau routier départemental dans la boucle** en créant une nouvelle desserte est-ouest avec un nouveau franchissement de Seine ;
- 2) **D'offrir de bonnes conditions de desserte et d'accès à la Boucle de Chanteloup**, afin de faciliter son développement et d'accompagner celui du territoire de l'OIN Seine-Aval ;
- 3) **De désengorger le centre de Poissy**, condition indispensable à l'arrivée du T13.

- Le projet de liaison routière RD30-RD190 a été **déclaré d'utilité publique (DUP) le 8 février 2013**. La DUP a été **prorogée par arrêté préfectoral du 22 décembre 2017**.
- Une **enquête parcellaire** a été menée en 2020. A ce jour, le Département maîtrise l'intégralité du foncier.
- **L'autorisation environnementale** a été délivrée par **arrêté préfectoral du 3 juillet 2023**. Elle fait suite à une enquête publique qui s'est déroulée du 5 décembre 2022 au 20 janvier 2023.

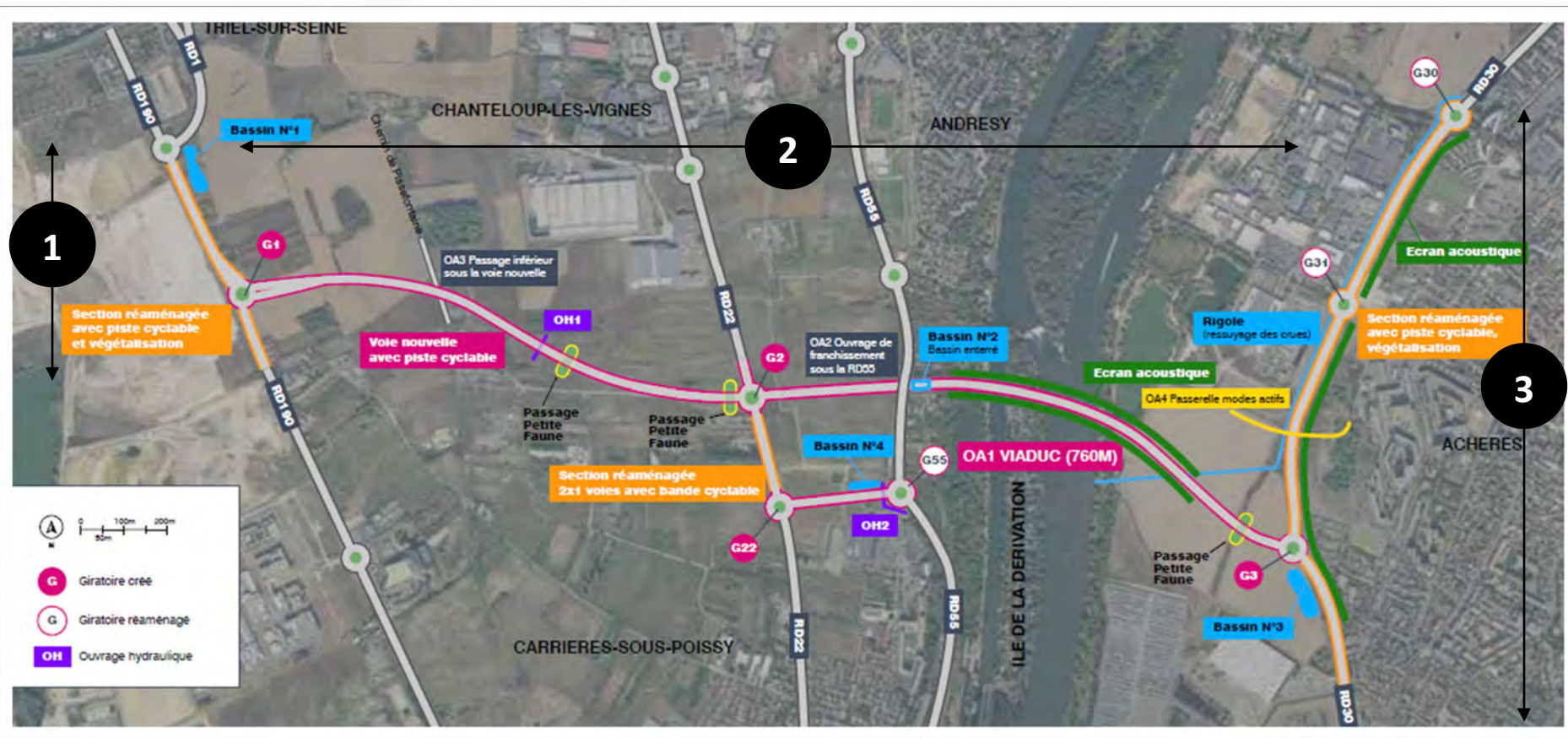
2. PRÉSENTATION DU PROJET

- **Un maître d'ouvrage : le Département des Yvelines**
 - Financier de l'opération
 - Propriétaire et exploitant de la plupart des aménagements créés
 - Responsable des conditions de circulations sur les routes départementales en phase travaux
 - En charge de la communication avec les communes / riverains

- **Un maître d'œuvre : Groupement INGÉROP / STRATES**
 - En charge de la conception du projet
 - Responsable du suivi des travaux, y compris contrôle des exécutions et coordination des entreprises

- **Des exécutants : entreprises de Travaux Publics**
 - En charge de la construction des aménagements dans le respect des clauses de leur contrat

- **Création d'une voie nouvelle de 3,4 km à 2 x 2 voies** entre la RD30 et la RD190 et construction d'un viaduc de 760m ;
- **Réaménagement de la RD30 et de la RD190 ;**
- **Réalisation et réaménagement de carrefours giratoires ;**
- **Création d'aménagements cyclables et construction d'une passerelle;**
- **Mise en œuvre de mesures d'intégration du projet dans son environnement :**
 - Protections acoustiques des riverains
 - Insertion paysagère
 - Gestion des eaux de ruissellement et prévention des risques d'inondations
- **Le coût global** de l'opération est de **160 M€ TTC**. Le Département bénéficie d'une subvention régionale de 32,5 M€.



1. RD 190
2. Voie nouvelle et viaduc
3. RD 30 et passerelle

1 - PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DE LA RD 190



- **Élargissement** à 2 x 2 voies
- **Aménagements cyclables** de chaque côté
- Création d'un **bassin paysager** de stockage des eaux pluviales



- Route à **2 x 2 voies**, limitée à **70km/h**
- **Aménagements cyclables** de chaque côté
- Rétablissement **des chemins de désenclavement** (notamment chemin de Pissefontaine via un passage inférieur)
- Traversées pour la petite faune





- Viaduc de **760m de long** et 23m de largeur
- **7 piles** dont 2 en Seine
- **Ecrans acoustiques transparents** de chaque côté



- Élargissement à **2 x 2 voies** au nord de la nouvelle liaison et mise hors d'eau au sud
- **Aménagements cyclables** de chaque côté
- Création d'un **bassin paysager** de stockage des eaux pluviales
- Mise en place d'**écrans acoustiques** coté Est

3 - LA PASSERELLE PIÉTON/CYCLES



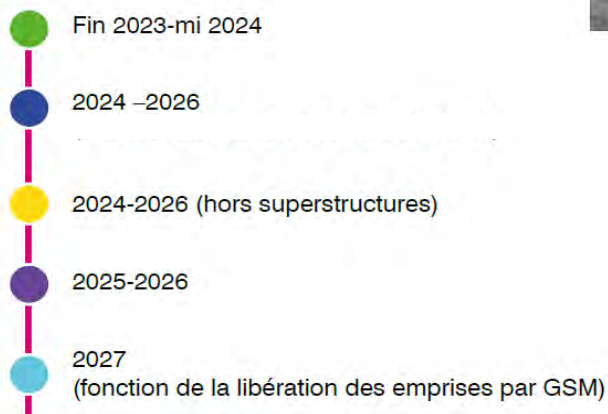
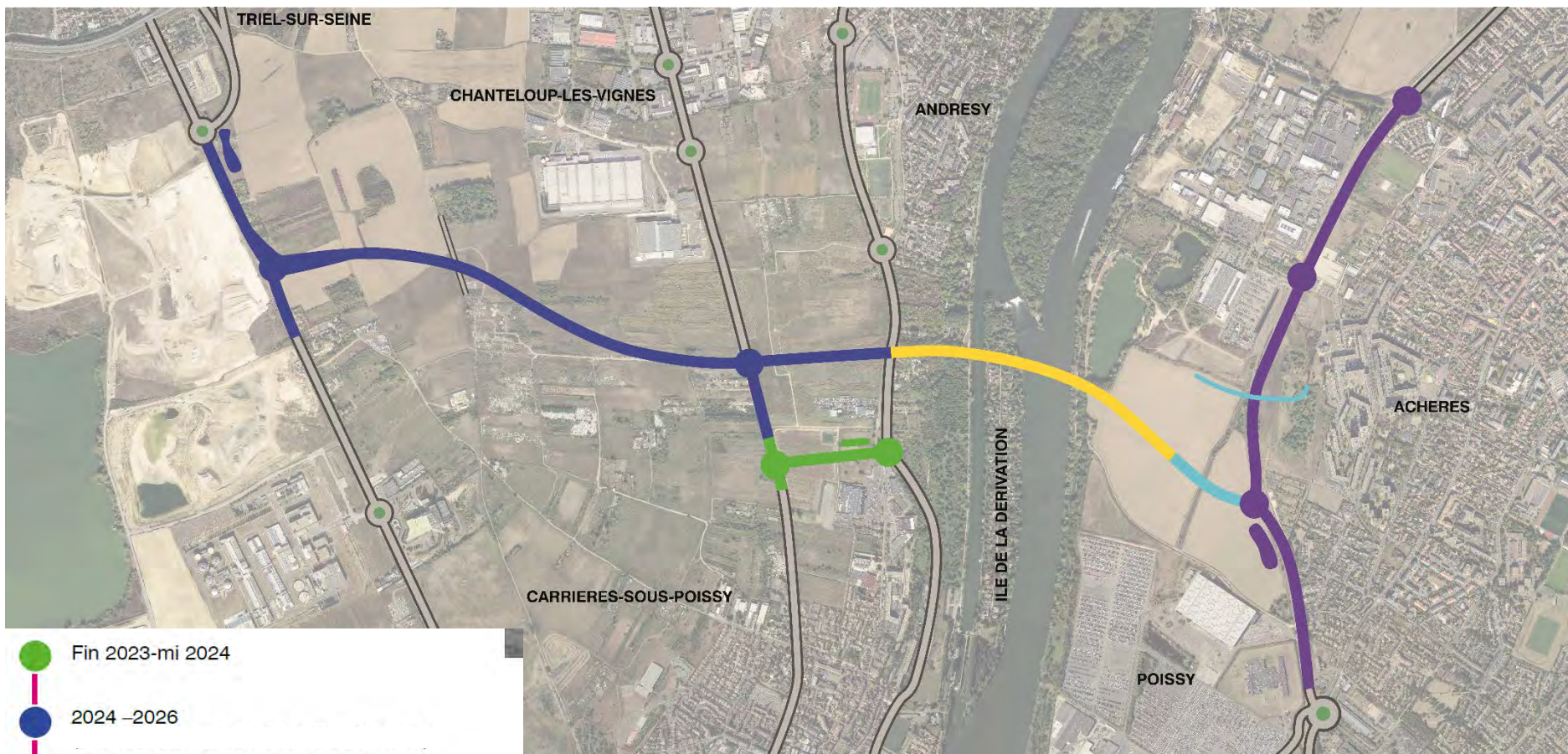
- Passerelle de **224m de long** et 3m de large
- Permet de **relier le centre-ville et les berges de Seine**

- **L'application de la démarche ERC « Eviter-Réduire-Compenser » pour préserver la qualité environnementale :**
 - Éviter les atteintes à l'environnement
 - Réduire celles qui n'ont pas pu être évitées
 - Compenser les effets qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits

- **Une conception qui tient compte des enjeux environnementaux :**
 - La préservation des milieux naturels et de la biodiversité
 - La prévention des risques d'inondations et la gestion des eaux de ruissellement
 - La valorisation des paysages
 - Le développement des modes de déplacement doux (piétons et vélos)

3. LE CALENDRIER PREVISIONNEL GÉNÉRAL DES TRAVAUX

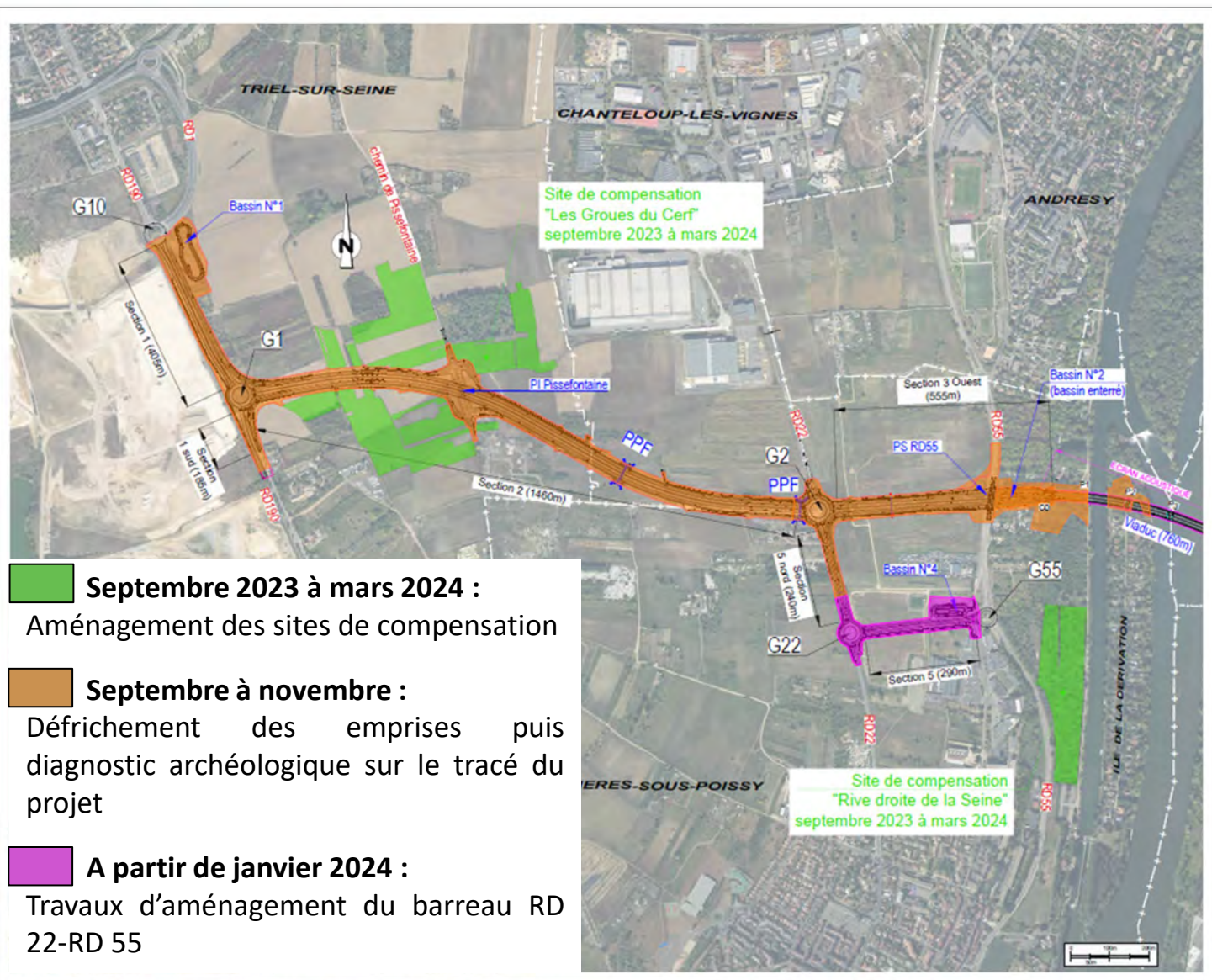
LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL GÉNÉRAL DES TRAVAUX



4. LES PREMIERES INTERVENTIONS

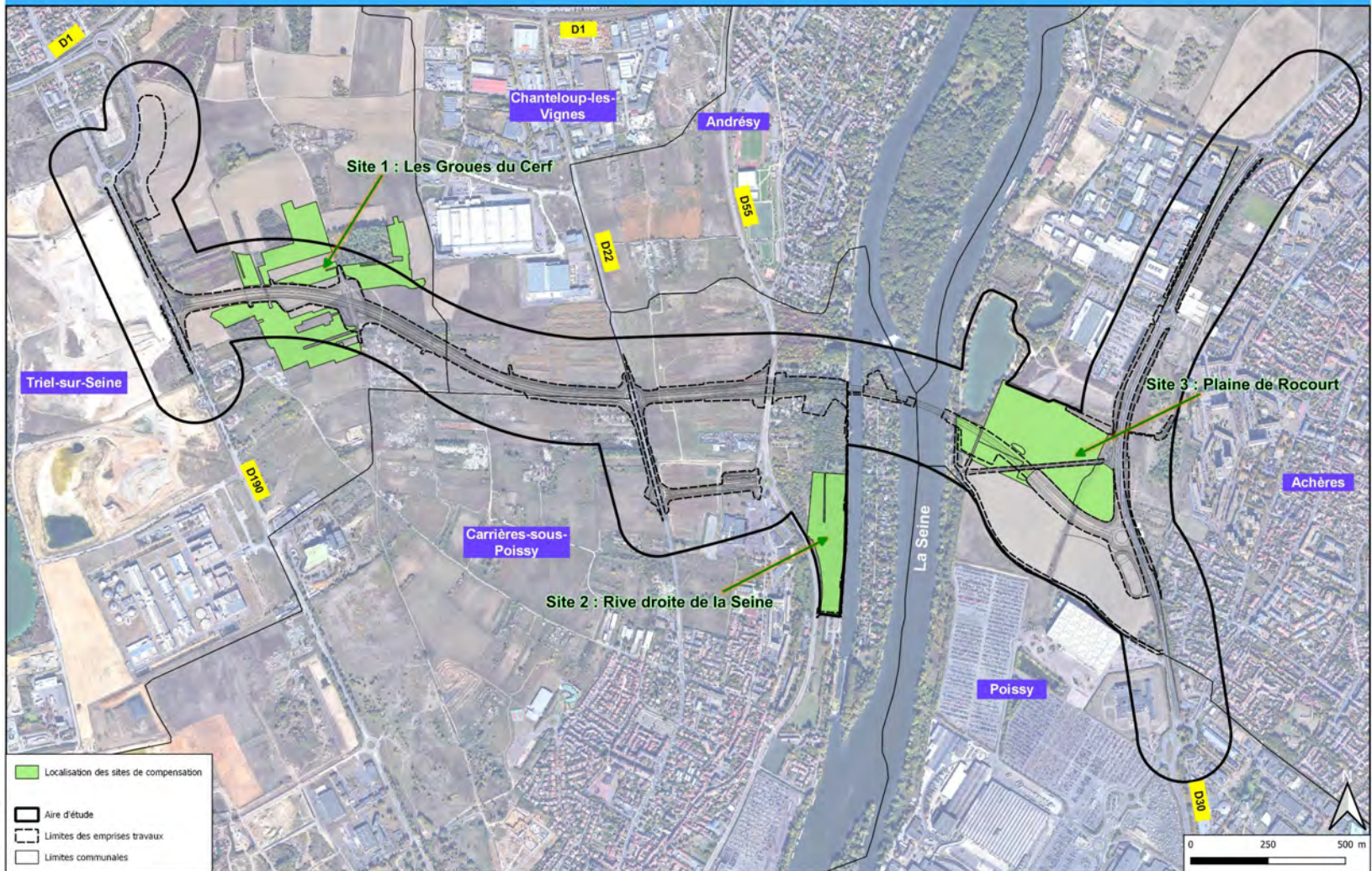
DÉMARRAGE DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET DE COMPENSATION, EN RIVE DROITE DE SEINE :

- **Délimitation** des emprises sur le terrain – *fin août 2023*
- Aménagement des **sites de compensation n° 1 et 2** – *septembre 2023 à mars 2024*
- **Défrichage** sur le tracé du projet – *septembre/octobre 2023*
- Diagnostic d'**Archéologie Préventive** – *septembre à novembre 2023*
- Aménagement du **barreau de liaison entre la RD22 et la RD55** – *à partir de janvier 2024*



- Des besoins de mesures compensatoires pour recréer des habitats favorables aux espèces protégées.
- 3 sites, représentant 27 ha, ont été retenus, soit quasiment l'équivalent des emprises totales du projet. Ils sont situés au plus près du projet :
 - Site n° 1 : Les Groues du Cerf
 - Site n° 2 : Rive droite de la Seine
 - Site n° 3 : Plaine de Rocourt
- Engagement du Département à surveiller et entretenir ces 3 sites pour une durée de 50 ans

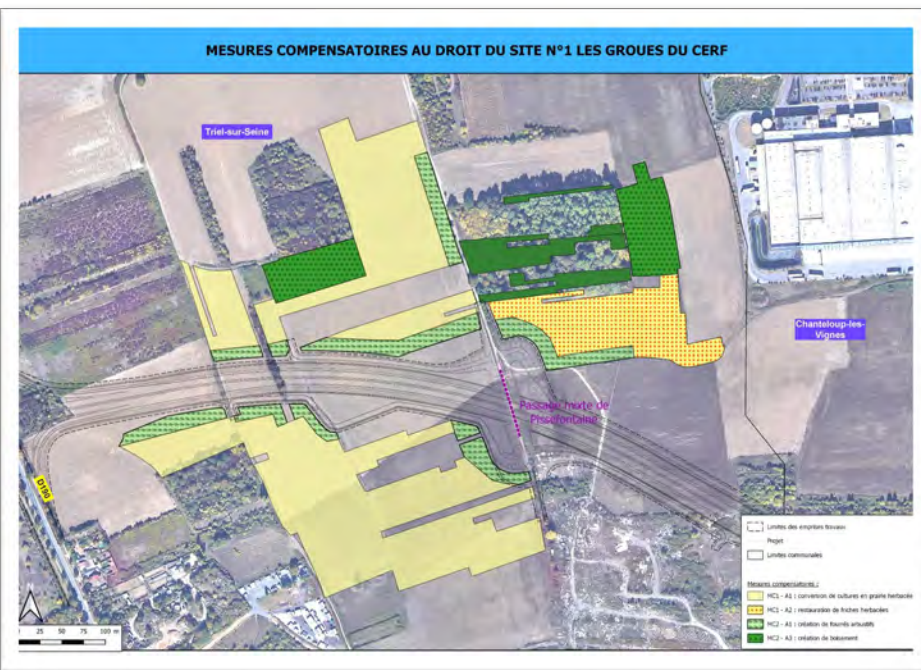
LOCALISATION DES SITES DE COMPENSATION



Carte établie par Ingérop Agence de Tours - 08 Juillet 2020 - INDICE B00- Source: Google Satellite

AMÉNAGEMENT DES SITES DE COMPENSATION

Septembre 2023 à mars 2024



- Le Département a confié ces aménagements à **l'opérateur de compensation environnementale Seine Yvelines Environnement (SYE)**



DÉFRICHEMENT : périmètre et affichage

Septembre-octobre 2023



**NOUVELLE LIAISON ROUTIÈRE ENTRE LA RD30
À ACHÈRES ET LA RD190 À TRIEL-SUR-SEINE**

**OPÉRATION
DE DÉFRICHEMENT**

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral n°2023/DRIEAT/SPPE/049 du 3 juillet 2023 portant autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement de la réalisation et de l'exploitation d'une liaison routière entre la RD30 et la RD190 : « Pont d'Achères – Boucle de Chanteloup » le Département est autorisé à procéder au défrichement de 2ha52a26ca.



Il est possible de consulter en mairie de Carrières-sous-Poissy le plan cadastral des parcelles qui feront l'objet du défrichement.

Vous pouvez également retrouver l'intégralité de l'arrêté d'autorisation environnementale :



- Défrichement de 2,52 ha selon autorisation préfectorale
- Affichage réglementaire sur site

DÉFRICHEMENT : Des mesures particulières

Septembre-octobre 2023

- **Tenir compte de la faune** et notamment des chauves-souris :

- Travaux entrepris dans le respect des périodes et rythmes naturels
- Protocole d'abattage spécifique pour les arbre à gîte potentiel
- Suivi du chantier par un écologue référent



- **Des moyens spécifiques pour l'île de la Dérivation:**

- Défrichage manuel
- Débardage à l'aide de chevaux plutôt que par des engins mécaniques
- Evacuation par voie fluviale



ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Septembre à novembre 2023

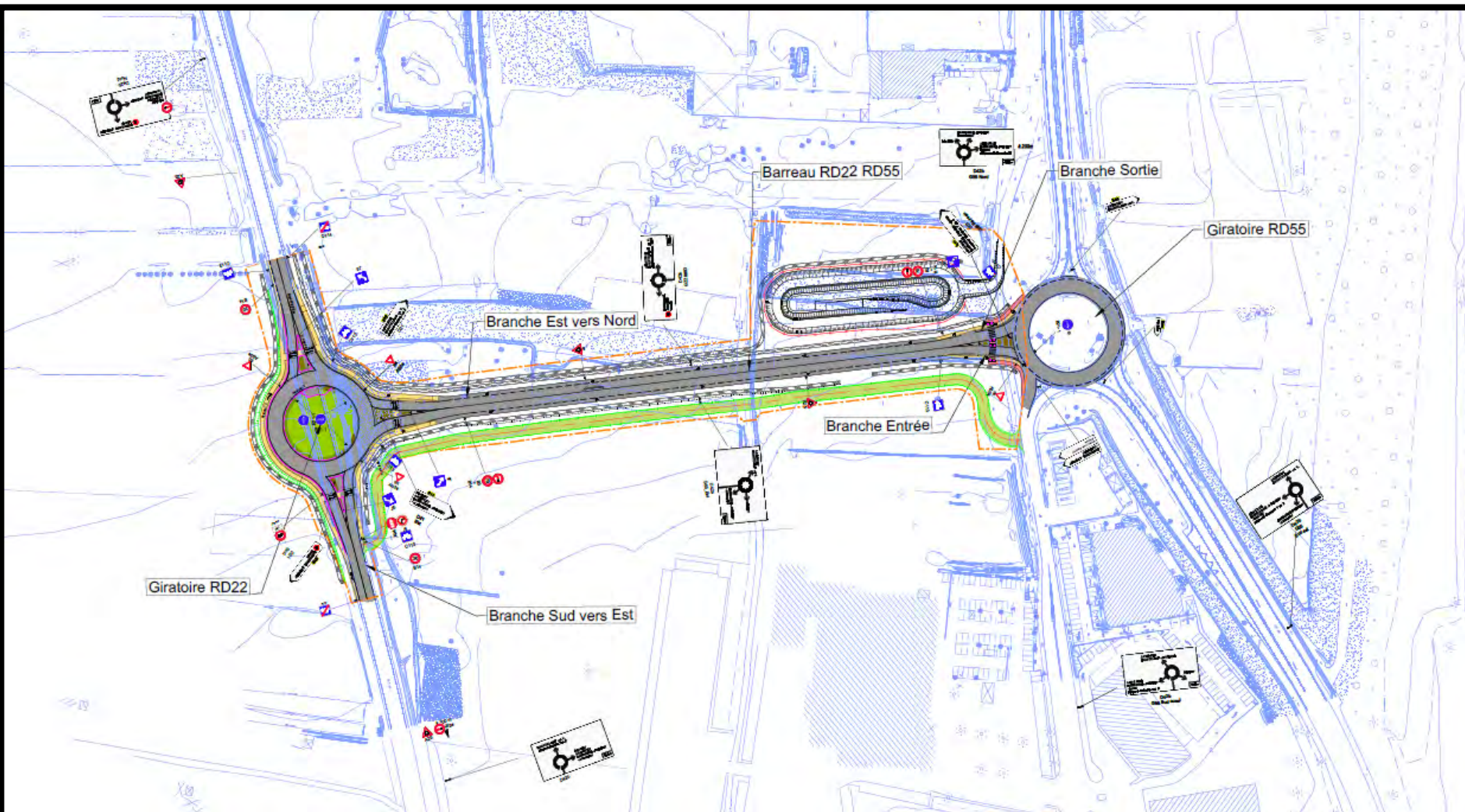


ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL
Yvelines • Hauts-de-Seine

- Le diagnostic vise à mettre en évidence la **présence ou l'absence de traces d'occupation humaine**.
- Cette étude se compose d'une phase de terrain où les archéologues réalisent des **tranchées à l'aide de pelles mécaniques**, réparties de manière équilibrée, couvrant environ **10% de la surface** prescrite
- Le diagnostic est confié au **service archéologique de l'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine**

BARREAU DE LIAISON RD22-RD55

À partir de janvier 2024



BARREAU DE LIAISON RD22-RD55

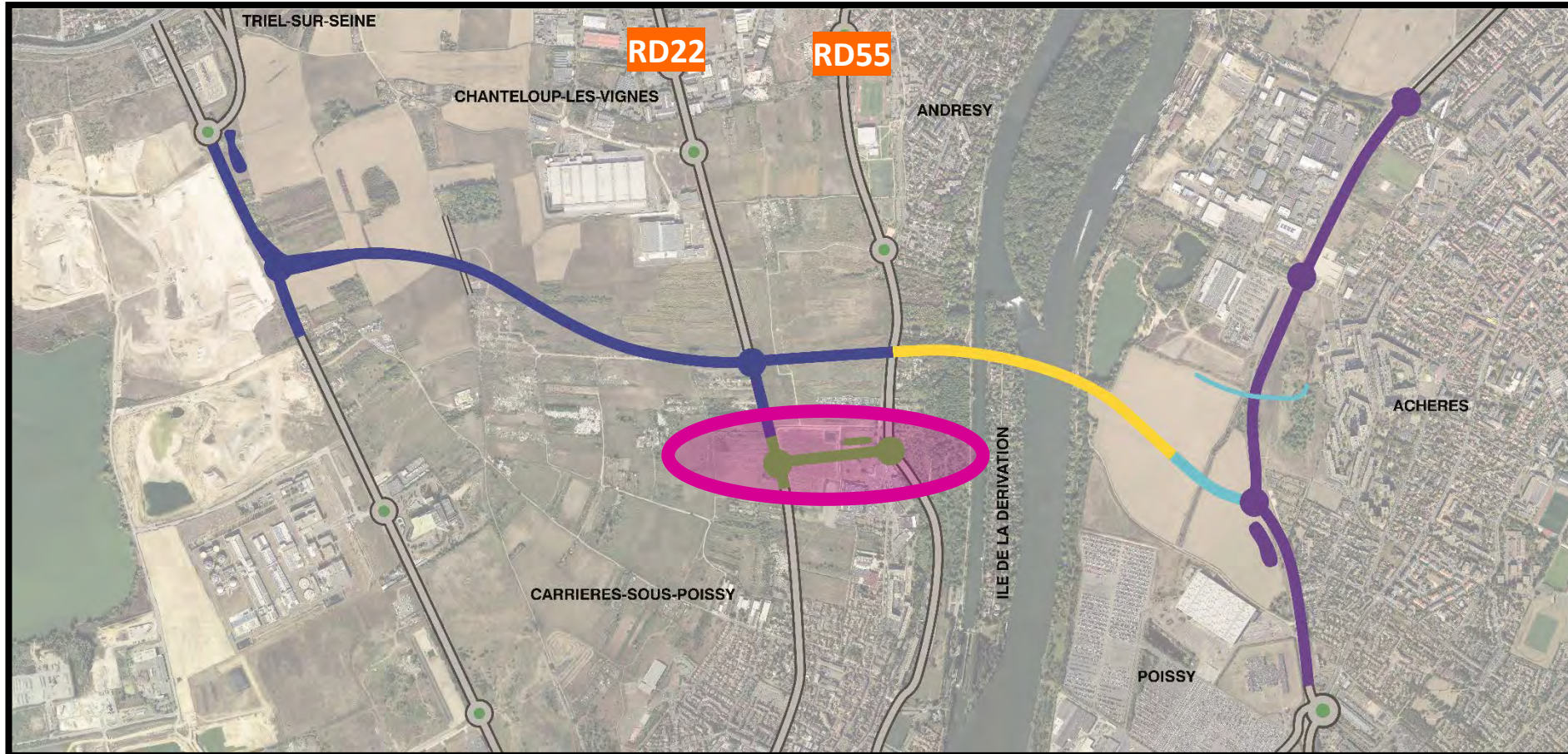
À partir de janvier 2024



- Nouvelle route à **2 x 1 voie**, avec **bandes cyclables**, reliant la RD22 et la RD55
- Offre un **nouvel itinéraire pour rejoindre la RD55 depuis la ZAC des Cettons**
- Permet d'**envisager la fermeture du passage à niveau** de Chanteloup-les-Vignes avec une possible opportunité de requalifier la RD1

LA CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX

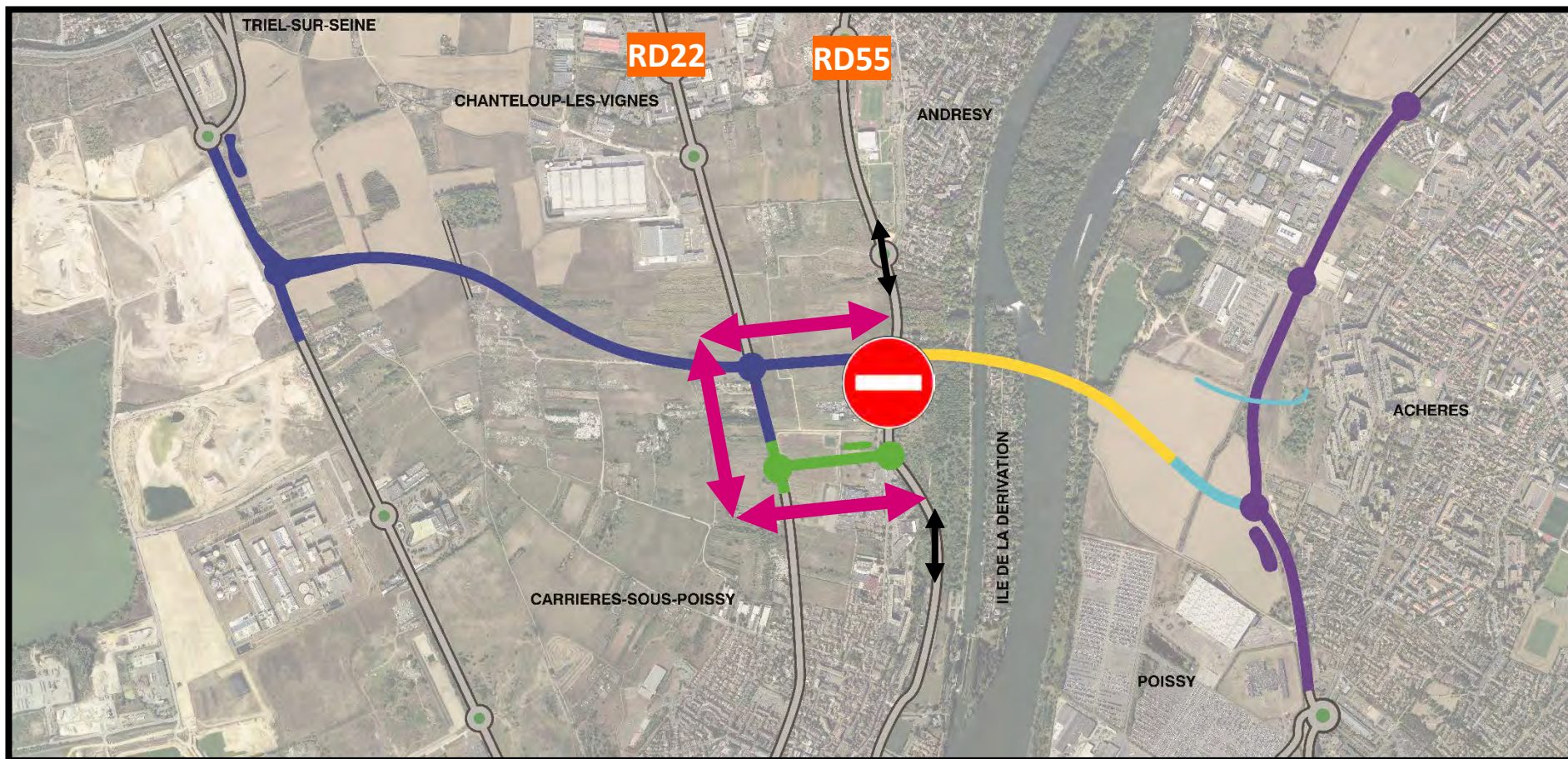
Travaux de création du barreau RD22-RD55



- Travaux majoritairement hors circulation
- **Alternat possible sur la RD22** pour la création du giratoire

LA CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX

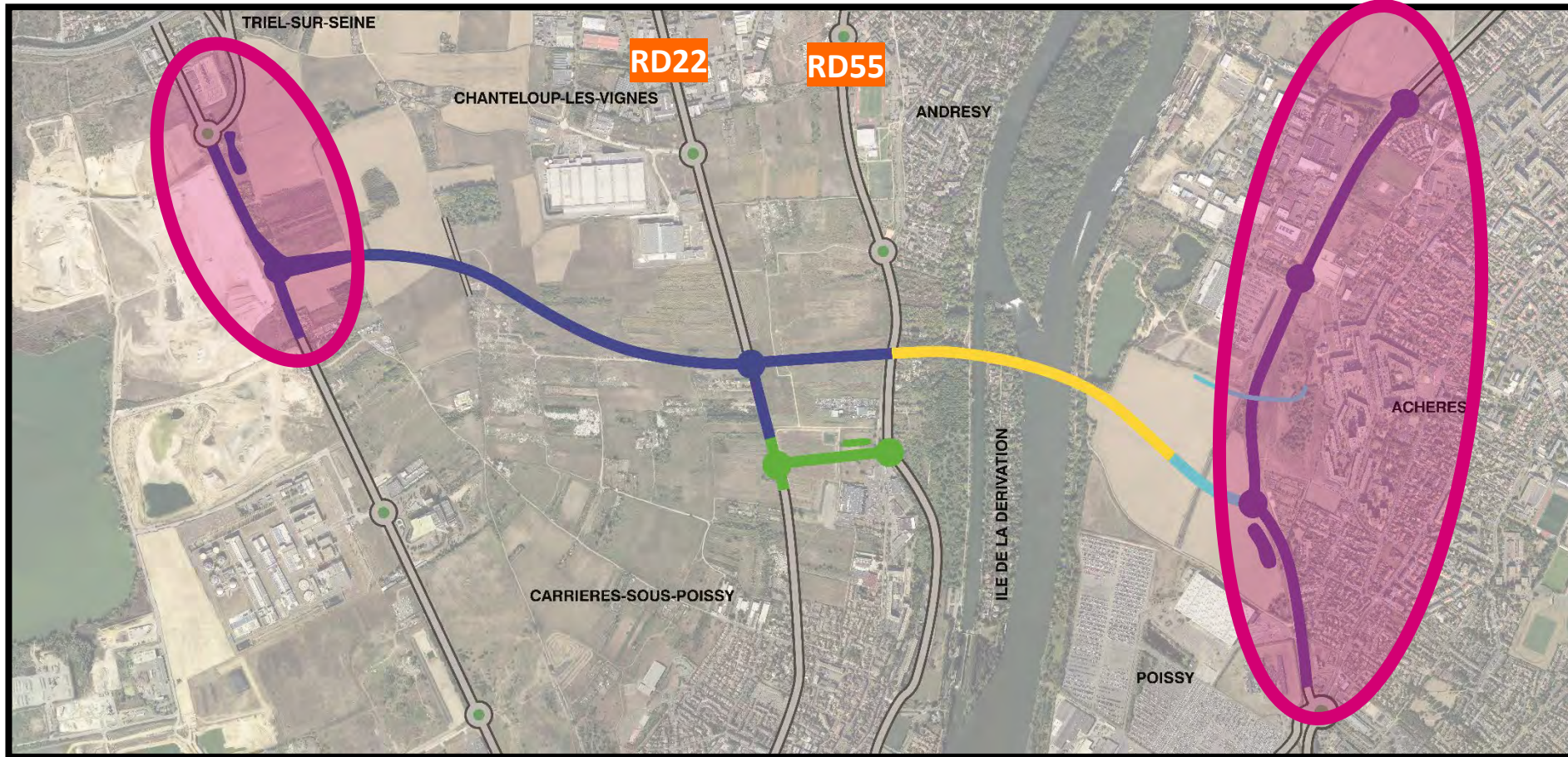
Création de la voie nouvelle



- Travaux majoritairement hors circulation
- **Déviation de la RD55 au droit des travaux**

LA CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX

Réaménagement de la RD190 et de la RD30



- **Maintien de la circulation pendant les travaux**

5. LES OUTILS DE COMMUNICATION

■ Les panneaux routiers d'information

Ils rappellent les principales caractéristiques de l'opération

■ La lettre d'infos travaux

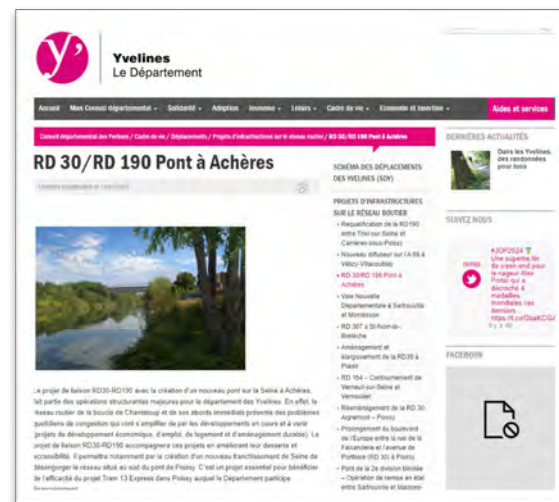
Destinée à informer, tout au long des travaux, des perturbations / modifications à venir liée au chantier, elle est diffusée dans les boîtes aux lettres des riverains directement concernés

■ La page web dédiée à l'opération www.yvelines.fr/rd30-rd190

Mise à jour régulièrement, elle regroupe l'ensemble des informations générales sur l'opération et toute l'actualité liée aux travaux.

■ Une adresse e-mail dédiée RD30-RD190@yvelines.fr

Pour toute question liée à l'opération et aux travaux



6. ECHANGES AVEC LE PUBLIC